



BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

A compter du 01 octobre 2023

MANDAT EXCLUSIF		MANDAT SIMPLE	
0 à 110 000 €	Forfait de 5 500 €	0 à 110 000 €	Forfait de 5 500 €
110 001 € à 300 000 €	5 % TTC	110 001 € à 300 000 €	5,5 % TTC
300 001 € à 420 000 €	4 % TTC	300 001 € à 420 000 €	4,5 % TTC
À partir de 420 001 €	3,5 % TTC	À partir de 420 001 €	4 % TTC

Barème additionnel par tranches cumulatives

- ❖ Honoraires à la charge du vendeur (Caine immo'bilier ne perçoit aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation)
- ❖ Honoraires exprimés en euros toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur
- ❖ Honoraires dus à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire
- ❖ Le barème ne concerne pas les ventes en VEFA et VIR
- ❖ En cas de commercialisation de bien neuf : le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme

EXEMPLE : pour un prix de vente de 350 000 € net vendeur. Les honoraires calculés au barème additionnel par tranches cumulatives se décomposent comme suit :

Pour un mandat exclusif :

De 0 à 110 000 € : forfait soit 5 500 €
De 110 001 € à 300 000 € : 5 % soit 9 500 €
De 300 001 € à 350 000€ : 4 % soit 2 000 €
Montant total des honoraires 17 000 €

Pour un mandat simple :

De 0 à 110 000 € : forfait soit 5 500 €
De 110 001 € à 300 000 € : 5,5 % soit 10 450 €
De 300 001 € à 350 000 € : 4,5 % soit 2 250 €
Montant total des honoraires 18 200 €